

# MAIRIE DE DOMARIN

## **2014/06/23 Conseil Municipal n° 6-2014**

**Séance du lundi 23 juin 2014 à 20h**

**Présents** : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. DEMEULEMEESTER, C. GAGEY, L. LAFORET, G. MARQUET, F. PICARD-MASI, J. REYNAUD, D. SUPTIL,

**Pouvoir** : B. ALLARD à F. PICARD-MASI

**Secrétariat** : A. CHOLLET

**Secrétaire de séance** : Anne GARNIER

- ➔ **Procès-verbal de la séance du 26 mai 2014** : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé **à l'unanimité**.
- ➔ **Décisions du Maire du 27 mai au 23 juin 2014** : 6 décisions prises ont été commentées par Monsieur le Maire pour information. Aucune remarque particulière.
- ➔ **Concours du Receveur Municipal** : Accord d'indemnité au taux de 100 % par an versée au Receveur Principal, Monsieur Gérard CAYRON, pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable auprès de la commune.  
Abstentions : 2  
Contre : 1  
Pour : 12.  
**Adopté à la majorité.**
- ➔ **Décision Modificative n° 1 du Budget Général** : Afin de faire face au coût des travaux réalisés dans un appartement communal, il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédit de 10 000 € dans l'opération de bâtiments en utilisant 5 000 € du crédit des installations générales et 5 000 € du crédit des réseaux d'électrification.  
**Adopté à l'unanimité.**
- ➔ **Décision Modificative n° 2 du Budget Général** : Suite à la revente d'un lot au lotissement de l'Itrat, augmentation de crédit de 90 000 € dans l'opération terrains.  
**Adopté à l'unanimité.**
- ➔ **Tarifs garderie municipale 2014-2015** : Compte-tenu des modifications du planning des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine, la garderie municipale du soir assurée jusqu'à 18h30 reste payante et sera facturée 0,50 € la demi-heure à partir de 17h le lundi et le jeudi, et à partir de 16h le mardi et le vendredi. Toute demi-heure commencée sera due. Pour rappel, l'année dernière : Facturation à 1 € l'heure.

- **Subvention au Sou des Ecoles** : Pour l'année 2014 une subvention est attribuée au Sou des Ecoles pour 2100 €. **Adopté à l'unanimité.**
- **Complément de ressources 2014** : L'équivalent d'un 13<sup>ème</sup> mois est versé à l'ensemble du personnel communal sur le salaire du mois de novembre ; un douzième de 95 % du salaire de base annuel pour le personnel affilié CNRACL, 100 % du salaire de base annuel pour le personnel du régime général. Il concerne les agents qui effectuent au moins 20 heures par semaine. **Adopté à l'unanimité.**
- **Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine** : Compte-tenu de la réorganisation de la Bibliothèque municipale, il convient de créer un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Nomination de Madame Brigitte DUPUIS à ce poste de responsable de la Bibliothèque. **Adopté à l'unanimité.**
- **Acquisition de terrains** : Vente à la commune de 3 terrains agricoles situés au Fabre et à la Reytière, dans la zone de protection des captages d'eau potable, pour une surface totale de 13 220 m2. **Adopté à l'unanimité.**
- **Centre aéré de Maubec** : Reconduction de la convention pour 3 ans établie avec la commune de Maubec pour participation aux frais de fonctionnement et d'infrastructure de son centre aéré auquel peuvent participer les enfants de Domarin pendant les vacances scolaires. Hors participation des parents qui inscrivent leurs enfants, il est pris en charge par la commune 18,56 € par jour et par enfant pour les vacances de printemps et de Toussaint et 14,95 € pour les vacances d'été. **Adopté à l'unanimité.**
- **CAPI** : Les élus ont acté la distribution du 4<sup>ème</sup> rapport d'activité de la CAPI et attestent en avoir pris connaissance. Rapport consultable en mairie. **Adopté à l'unanimité.**
- **CAPI** : Maurice GIROUD est désigné « référent ambroisie » auprès de la CAPI. Il est chargé de recueillir et valider les signalements de présence de la plante, d'orienter et de coordonner les moyens d'actions pour sa destruction. **Adopté à l'unanimité.**
- **SITOM** : Didier SUPTIL est désigné comme délégué représentant la commune au collège des collectivités territoriales du Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères. **Adopté à l'unanimité.**
- **Questions diverses** :
  - **Proposition d'achat foncier** : Proposition est faite à la commune par un habitant pour l'achat de sa propriété.
  - **Location d'un appartement communal** : Un des appartements communaux situés à l'étage de la Maison des Associations est proposé à la location à partir de septembre. Les personnes intéressées doivent faire une demande écrite en mairie.

- **Promotion d'une employée communale** : Le Président du Centre de Gestion annonce la promotion d'Amandine L'EVEQUE, actuelle Secrétaire générale de mairie, au poste d'Attachée Cadre A. A ce titre, elle bénéficie d'une mutation dans une commune où un poste correspondant à ce profil lui est proposé. Elle quittera Domarin le 16 septembre 2014. Merci à elle pour tout le travail réalisé.
- **Plainte de nuisances** : Un riverain du Plansonnet se plaint des nuisances sonores nocturnes occasionnées par des rassemblements sur la passerelle reliant ce quartier à celui de la Croze.
- **Judo Club** : Invitation du Judo Club de Domarin pour son Gala de fin d'année et son Assemblée Générale qui auront lieu le samedi 28 juin.
- **FAPI** : Invitation de la Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère pour réunion de lancement de l'opération d'inventaire « des bornes anciennes ».
- **Réforme territoriale** : Invitation de Madame Annie DAVID, Sénatrice de l'Isère à une réunion sur la réforme territoriale le 26 juin à 17h30 à St Maurice l'Exil.

**Fin de séance à 22h30**  
**Anne GARNIER,**